

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1769

17 juillet 2008

### SOMMAIRE

Achor Time Lux S.A. ....	84868	Jasina Holding S.A. ....	84885
Alter Domus HR & Payroll Services S.à r.l. .....	84871	J.C. Investment S.A. ....	84870
Arthur Hunt International Holding S.A. .....	84881	La Rosière .....	84872
Atrafin Holding S.A. ....	84908	Libra Holding S.A. ....	84870
Batiau S.à r.l. ....	84869	Lindinger Leasing .....	84888
Blue Chips Holding S.A. ....	84895	Lindinger Management Services S.A. ....	84888
Buziol Investment Soparfi S.A. ....	84871	Menarini International Investment S.A. - Luxembourg .....	84881
Cabinet d'Ingénierie et d'Expertise Ciex .....	84876	Metro International S.A. ....	84879
Carlawat Investissement S.A. ....	84895	Mold-Masters Luxembourg Acquisitions S.à r.l. ....	84890
Caterpillar International Finance Luxem- bourg S.à r.l. ....	84868	Mold-Masters Luxembourg Acquisitions S.à r.l. ....	84900
CEREP Investment Brahms S.à r.l. ....	84876	Multicorp Holding S.A. ....	84900
CEREP Uranus S.à r.l. ....	84869	Natural Re S.A. ....	84891
Danismac S.A. ....	84870	Newhold S.A. ....	84870
Derrick International S.A. ....	84869	O-Mega Finance S.A. ....	84883
Dia .....	84898	Orchides S.A. ....	84883
DWS Invest .....	84875	Paradigmo S.A. ....	84867
DWS Invest .....	84876	RBS China Investments S.à r.l. ....	84877
Equity Trust (Luxembourg) S.à r.l. ....	84911	RE French Investments S.à r.l. ....	84893
European Financial Company .....	84866	Rescom A.G. ....	84896
European Information Directories Sàrl ...	84875	Roc International .....	84877
Expand Invest S.A. ....	84879	Royale Neuve Finance S.à r.l. ....	84904
FIL Investment Management (Luxem- bourg) S.A. ....	84890	Royale Neuve III S.à r.l. ....	84904
Fortis L Fund .....	84867	Schaller Electronic S.à r.l. ....	84899
Gengenbach Properties S.à r.l. ....	84885	Schaller Informatic S.à r.l. ....	84878
German Private Equity Partners .....	84912	S.H.T. Lux S.à r.l. ....	84898
GH (R2) S.à r.l. ....	84885	SODECO Limited .....	84866
GJR German Private Equity Partners ....	84912	Solyx Finances .....	84871
HHH S.A. ....	84881	Strategy Fund .....	84881
Immobilière Espace Kirchberg C S.à r.l. (I.E.K. C S.à r.l.) .....	84869	The New Century Advisory S.A. ....	84875
Immobilière Espace Kirchberg D S.à r.l. (I.E.K. D S.à r.l.) .....	84868	Willy S.A. ....	84867

**SODECO Limited, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6719 Grevenmacher, 7, rue du Centenaire.

R.C.S. Luxembourg B 139.607.

—  
ERÖFFNUNG EINER NIEDERLASSUNG

Auf der Gesellschafterversammlung der Firma SODECO Limited, Trojan House, Top Floor, 34, Arcadia Avenue, GB-London, N3 2JU, eingetragen im Handelsregister des Companies House in GB-Cardiff unter der Company Nr. 5691465, wurde folgender Beschluss gefasst:

- Im Großherzogtum Luxemburg wird eine selbständige Zweigniederlassung der SODECO Limited errichtet
- Der Name der Niederlassung lautet: SODECO Limited (auch SodeCo Ltd.)
- Die Zweigniederlassung hat ihren Geschäftsbetrieb in L-6719 Grevenmacher.
- Der Geschäftsgegenstand der Zweigniederlassung weicht nicht von dem im Handelsregister des Hauptsitzes eingetragenen Geschäftsgegenstand des Hauptsitzes der Gesellschaft ab:

\* a) Abwicklung von Geschäften als allgemeines kommerzielles Unternehmen

\* b) Abwicklung anderer Geschäftstätigkeiten oder Handlungen, die von den Geschäftsführern und/oder der Gesellschafterversammlung als für die Gesellschaft vorteilhaft erachtet werden, und jedwede andere Maßnahmen, die direkt oder indirekt der Realisierung der Ziele und dem Vorteil der Gesellschaft dienen.

- Zum Leiter (administrateur-délégué) der Zweigniederlassung wird ernannt:

Herr Henri Caprasse

Der Leiter der Zweigniederlassung ist identisch mit dem einzigen und alleinvertretungsberechtigten Geschäftsführer (Director) der im Handelsregister in Cardiff, Großbritannien, eingetragenen Gesellschaft. Ihm obliegt die tägliche Geschäftsführung und die Aktiv- sowie Passivvertretung vor Gericht. Er vertritt die Gesellschaft/die Zweigniederlassung durch seine alleinige Unterschrift. Im übrigen hat er eine verpflichtende Mitzeichnungsbefugnis in den die Niederlassungserlaubnis berührenden Angelegenheiten insoweit diese auf seine Qualifikationen beruht.

- Gesetzlich vorgeschriebene Veröffentlichungen erfolgen ausschließlich im Amtsblatt.

L-Grevenmacher, 20.06.2008.

*SODECO Limited*

Henri Caprasse

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2008084050/9157/34.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01411. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

---

**EUFICO, European Financial Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 11.412.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 2 juin 2008 à 11.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs C. PAPANIMITRIOU, demeurant 1, Place des florentins, CH -1200 GENEVE SUISSE et T. LANARAS, de FIDUPAR, représentée par Monsieur Noël DIDIER, et de COSAFIN S.A. représentée par Monsieur Jacques BORDET et du Commissaire aux Comptes, FIDUCIAIRE HRT.
- Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Pour copie conforme

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008085105/1172/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08340. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

---

**Fortis L Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 32.327.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg le 18 avril 2008*

En date du 18 avril 2008, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Elle prend note de la démission de Monsieur Thomas ROSTRON de son poste de membre du conseil d'administration et de président avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2008 actée lors du conseil d'administration du 10 mars 2008 et ratifie son remplacement en nommant Monsieur Thomas LEAVITT - domicilié professionnellement au 135 South LaSalle Street, Chicago, 60603 Illinois/ USA - acté lors du même conseil d'administration;

Elle ratifie la décision du conseil d'administration du 10 mars 2008 de nommer Mi-Nicolas FALLER comme président du conseil d'administration;

Elle décide de nommer Monsieur Frank GOASGUEN - domicilié professionnellement au 82 Bishopsgate, Londres EC2N 4BN/UK - comme nouvel administrateur à dater de la présente assemblée;

Elle renouvelle le mandat d'administrateur de Messieurs Marnix ARICKX, William DE VIJLDER, Nicolas FALLER, Paul MESTAG, Thierry SCHUMAN, FORTIS BANQUE S.A., FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A. et FORTIS VERZEKERINGEN NEDERLAND N.V.;

Elle renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises de la Société PriceWaterhouseCoopers;

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 24 juin 2008.

Pour extrait sincère et conforme

POUR FORTIS L FUND

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Didier LAMBERT

Référence de publication: 2008085116/755/30.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01672. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Willy S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 37.659.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008085267/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS01069. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Paradigmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1729 Luxembourg, 2, rue Mathias Hertert.

R.C.S. Luxembourg B 99.514.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008085262/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04367. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Achor Time Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.  
R.C.S. Luxembourg B 73.201.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 20 juin 2008, que:  
- La cooptation de Monsieur Steve LANG, gérant de sociétés, demeurant 63, rue de Strassen L-8094 Bertrange au poste d'administrateur de la société a été ratifiée.  
Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un Mandataire*

Référence de publication: 2008085200/1285/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01663. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

---

**Caterpillar International Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 131.096.

—  
*Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société datées du 25 juin 2008*

L'associé unique de la Société, a accepté la démission de Monsieur Patrick McCartan de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 30 juin 2008.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer gérant de la Société, avec effet au 30 juin 2008 pour une durée indéterminée, Monsieur Kevin T. Stoller, ayant son adresse professionnelle au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Caterpillar International Finance Luxembourg S.à r.l.*  
Signature  
*Un Mandataire*

Référence de publication: 2008085199/2460/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02000. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

---

**Immobilière Espace Kirchberg D S.à r.l. (I.E.K. D S.à r.l.), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 51.561,85.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 77.900.

—  
Durch Beschluss der Gesellschaftsversammlung vom 3. April 2008 hat Wert-Konzept Immobilienfonds Verwaltungsgesellschaft Holland IV mbH., Teilhaber der Gesellschaft seinen Namen wie folgt geändert:

- IVG Private Funds Beteiligungs- und Verwaltungsgesellschaft

Zum Vermerk im Luxemburgischen Amtsblatt Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. Juni 2008.

Immobilière Espace Kirchberg D S.à r.l. (I.E.K. D S.à r.l.)  
Unterschrift

Référence de publication: 2008084457/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09891. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

---

**Immobilière Espace Kirchberg C S.à r.l. (I.E.K. C S.à r.l.), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 54.040,79.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 77.899.

Durch Beschluss der Gesellschaftsversammlung vom 3. April 2008 hat Wert-Konzept Immobilienfonds Verwaltungsgesellschaft Holland IV mbH., Teilhaber der Gesellschaft seinen Namen wie folgt geändert:

- IVG Private Funds Beteiligungs- und Verwaltungsgesellschaft

Zum Vermerk im Luxemburgischen Amtsblatt Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 20. Juni 2008.

Immobilière Espace Kirchberg C S.à r.l. (I.E.K. C S.à r.l.)

Unterschrift

Référence de publication: 2008084456/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09888. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

**CEREP Uranus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.269.

Les comptes annuels 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008085278/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS01010. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Derrick International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 24.219.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008085264/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS01078. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Batiau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2531 Luxembourg, 36, rue Seimetz.

R.C.S. Luxembourg B 135.977.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008085263/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS01080. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Danismac S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 29.850.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008085265/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS01072. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

---

**Newhold S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 26.374.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008085266/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS01071. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

---

**Libra Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 93.445.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/07/2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008085268/8981/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02544. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

---

**J.C. Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 74.183.

A compter de la présente déclaration, il convient de noter que le Commissaire aux Comptes de la société H.R.T. Révision S. à r. l. a changé sa dénomination sociale durant l'année 2007 en H.R.T. Révision S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2008.

Pour extrait conforme

H.R.T. Révision S.A.

Signature

Référence de publication: 2008085107/802/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01651. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

---

**Alter Domus HR & Payroll Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.136.

En date du 16 juin 2008, l'associé unique, Eurofid S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a transféré la totalité de ses 500 parts sociales à Alter Domus, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

En conséquence, Alter Domus devient associé unique avec 500 parts sociales.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008085196/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS01065. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Buziol Investment Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 100.624.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social a Luxembourg, le 20 juin 2008*

Monsieur DE BERNARDI Angelo et Monsieur DE BERNARDI Alexis sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur REGGIORI Robert est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Monsieur HEITZ Jean-Marc, comptable, né le 28.09.1958 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Madame RIES-BONANI Marie-Fiore, administrateur sortant. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme

*BUZIOL INVESTMENT SOPARFI S.A.*

Angelo DE BERNARDI / Alexis DE BERNARDI

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008085195/545/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS01980. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Solyx Finances, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 127.691.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 28 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 1 308 du 29 juin 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

SOLYX FINANCES, Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2008085458/546/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02078. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.



**La Rosière, Société Civile Immobilière.**  
Siège social: L-2680 Luxembourg, 1, rue de Vianden.  
R.C.S. Luxembourg E 2.777.

L'an deux mille huit, le dix janvier.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1 ° Madame Anne REUTER, employée privée, demeurant à L-8086 Bertrange, 78, Cité Am Wenkel, ici représentée par Monsieur Jacques REUTER, docteur en droit, demeurant à L-2680 Luxembourg, 1, rue de Vianden, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 29 octobre 2007;

2 ° Monsieur Philippe REUTER, docteur en médecine, demeurant à A-1090 Vienne, Türkenstrasse 8/26 (Autriche), ici représenté par Monsieur Jacques REUTER, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Vienne (Autriche), le 20 septembre 2007;

3 ° Mademoiselle Catherine REUTER, étudiante, demeurant à L-2680 Luxembourg, 1, rue de Vianden, ici représentée par Monsieur Jacques REUTER, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Les trois procurations susmentionnées resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Les comparants déclarent être les seuls associés de la société "SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE 'LA ROSIERE'", avec siège social à L-2680 Luxembourg, 1, rue de Vianden, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro E 2.777, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Mersch, le 4 août 1994, publié au Mémorial C numéro 500, page 23991, de l'année 1994, modifiés en dernier lieu suivant acte du même notaire LECUIT, alors notaire de résidence à Hesperange, le 23 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 302 du 2 mai 1998.

En leur qualité de seuls associés les comparants déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée constate la conversion du capital social de francs luxembourgeois en EURO, de sorte qu'après cette conversion le capital de la société souscrit de la société représente DEUX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-HUIT EUROS QUATRE-VINGT-QUATORZE CENTS (EUR 2.478,94).

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de CINQ CENT VINGT ET UN EUROS SIX CENTS (EUR 521,06) pour le porter de son montant actuel converti de DEUX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-HUIT EUROS QUATRE-VINGT-QUATORZE CENTS (EUR 2.478,94) à un montant total de TROIS MILLE EUROS (EUR 3.000,-) par un apport en espèces, tel qu'il a été prouvé au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'annuler les cent (100) anciennes parts sociales et de créer cent cinquante (150) nouvelles parts sociales sans désignation de valeur nominale.

*Troisième résolution*

L'assemblée constate que les cent cinquante (150) parts sociales sont détenues comme suit:

1 ° Madame Anne REUTER, prénommée, cinquante parts sociales . . . . .	50 parts sociales
2 ° Monsieur Philippe REUTER, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50 parts sociales
3 ° Mademoiselle Catherine REUTER, prénommée, cinquante parts sociales . . . . .	50 parts sociales
Total: cent cinquante parts sociales . . . . .	150 parts sociales

*Quatrième résolution*

Ensuite l'assemblée décide une refonte intégrale des statuts afin de leurs conférer désormais la teneur suivante:

**"Titre I<sup>er</sup> . - Objet, Dénomination, Durée, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société civile immobilière particulière (la "Société") qui a pour objet principal l'acquisition, le lotissement et la vente de terrains ainsi que l'acquisition, la construction, l'aménagement, la mise en valeur, la gestion et la vente d'immeubles, sans préjudice de toutes autres activités nécessaires ou utiles susceptibles de favoriser soit directement, soit indirectement, la réalisation de cet objet.

**Art. 2.** La société existe sous la dénomination de "Société civile immobilière 'LA ROSIERE'".

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.



**Art. 4.** Le siège de la société est établi à Luxembourg, à l'endroit à fixer par les associés en assemblée générale.

## **Titre II. - Apports, Capital, Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois mille euros (€ 3.000,-) divisé en cent cinquante (150) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Les parts sociales sont entièrement libérées.

**Art. 6.** La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé, en observant les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément d'associés possédant les trois quarts des parts sociales.

Les parts ne peuvent être transmises pour cause de décès à des non associés qu'avec l'agrément des trois quarts des voix appartenant aux associés survivants.

**Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, le gérant devra, sauf accord contraire et unanime des associés, sous sa responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 9.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés, ne mettent pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

En cas de démembrement de la propriété de parts sociales entre nus-propriétaires et usufruitiers, le droit de vote appartient dans les cas au seul usufruitier.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

## **Titre III. - Administration de la société**

**Art. 10.** La société est gérée par Monsieur Jacques REUTER ainsi que par Madame Anne REUTER. Leur mandat est à durée illimitée.

**Art. 11.** Le gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Il a notamment les pouvoirs suivants, lesquels sont énonciatifs et non limitatifs:

Il administre les biens de la société et il la représente vis-à-vis des tiers et toutes administrations; il consent ou accepte et résilie tous baux et locations, pour le temps et au prix, charges et conditions qu'il juge appropriés; il touche les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit, il paie toutes celles qu'elle peut devoir et en ordonne le paiement.

Il règle et arrête tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Il exerce toutes les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant.

Il autorise toutes ventes, traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations, et toutes mainlevées d'inscriptions hypothécaires, privilèges et droits de résolution, saisies, oppositions et autres droits avant ou après paiement.

Il arrête les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés; il statue sur toutes propositions à lui faire et arrête son ordre du jour.

Il peut déléguer les pouvoirs qu'il jugera appropriés pour l'administration courante de la société et l'exécution des décisions.

Il peut en outre conférer à telle personne que bon lui semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

**Art. 12.** La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant.

#### **Titre IV. - Assemblée générale, année sociale**

**Art. 13.** Les associés se réunissent chaque année en assemblée générale dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

**Art. 14.** Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales et chacun d'entre eux peut s'y faire représenter.

Lorsque l'assemblée générale est appelée à délibérer dans des cas autres que ceux prévus à l'article 17 ci-après, elle doit être composée d'associés représentant les deux tiers au moins de toutes les parts. Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale est convoquée à nouveau et elle délibère valablement quel que soit le nombre de parts représentées, mais seulement sur les objets à l'ordre du jour de la première réunion.

En cas de démembrement de parts sociales entre nus-proprétaires et usufruitiers, le droit de vote appartient au seul usufruitier, mais le nu-proprétaire a le droit d'assister à l'assemblée en tant qu'observateur.

**Art. 15.** Les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf ce qui est stipulé à l'article 17 des statuts.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts sans limitation.

**Art. 16.** L'assemblée générale ordinaire entend le rapport des gérants sur les affaires sociales; elle discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle délibère sur toutes les propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

**Art. 17.** L'assemblée générale extraordinaire peut apporter toutes modifications aux statuts, qu'elle qu'en soit la nature et l'importance.

Elle peut décider notamment:

- l'augmentation ou la réduction du capital social et la division afférente en parts sociales;
- la prorogation, la réduction de durée ou la dissolution anticipée de la société, sa fusion ou alliance avec d'autres sociétés par intérêt ou par action, constituées ou à constituer;
- la transformation de la société en société de toute autre forme;
- l'extension ou la restriction de l'objet social;
- la nomination de gérants.

Mais dans les divers cas prévus ci-dessus, l'assemblée générale ne peut délibérer valablement que si la majorité des associés, possédant les trois quarts des parts sociales, sont présents.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre V. - Dissolution, liquidation**

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire l'apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute ou de la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner quitus au liquidateur.

Le produit de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

#### **Titre VI. - Disposition générale**

**Art. 20.** Les articles 1832 à 1872 du Code Civil, ainsi que la loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Jacques Reuter, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 16 janvier 2008, LAC / 2008 / 2336. - Reçu € 12,- (douze euros).

*Pr. Le Receveur* (signé): Carole FRISING.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 février 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008085422/202/162.

(080097753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

---

**DWS Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 86.435.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 28. März 2007*

Die Generalversammlung bestätigt folgende Änderungen im Verwaltungsrat: Mit Wirkung vom 30. April 2007 ist Herr Dr. Stephan Kunze aus dem Verwaltungsrat ausgeschieden. Seit dem 01. Mai 2007 gehört Frau Dorothee Wetzel dem Verwaltungsrat an.

Der Verwaltungsrat setzt sich wie folgt zusammen:

Klaus-Michael Vogel (Vorsitzender)

(2, boulevard-Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg)

Alan Crutchett

(Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt am Main)

Dorothee Wetzel

(Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt am Main)

Jochen Wiesbach

(Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt am Main)

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder werden bis zur Generalversammlung im Jahre 2012 verlängert.

*DWS Investments S.A., Verwaltungsgesellschaft*

Dr. H. Rüth / M. Michaelis

Référence de publication: 2008084461/1352/25.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008, réf. LSO-CS00086. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

---

**The New Century Advisory S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 81.234.

—  
Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2007 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2008.

Véronique JEAN / Philippe VISCONTI

*Mandataire Principal / Sous-Directeur Principal*

Référence de publication: 2008085908/1183/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS01920. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080098461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2008.

---

**European Information Directories Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 128.113.

—  
Dépôt des comptes annuels de la période du 3 avril 2007 au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008085930/6762/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02330. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080098485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2008.

---

**DWS Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 86.435.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 25. April 2008*

Die Generalversammlung beschließt, das Mandat der KPMG Audit als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2008 zu erneuern.

Die Generalversammlung bestätigt folgende Änderungen im Verwaltungsrat: Mit Wirkung vom 31. Dezember 2007 ist Herr Alan Crutchett aus dem Verwaltungsrat ausgeschieden. Seit dem 01. Januar 2008 gehört Herr Ernst Wilhelm Contzen dem Verwaltungsrat an.

Der Verwaltungsrat setzt sich wie folgt zusammen:

Klaus-Michael Vogel (Vorsitzender)

(2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg)

Ernst Wilhelm Contzen

(2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg)

Dorothee Wetzel

(Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt am Main)

Jochen Wiesbach

(Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt am Main)

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden mit der Generalversammlung im Jahre 2012.

*DWS Investment S.A., Verwaltungsgesellschaft*

Dr. Holger Rüth / M. Michaelis

Référence de publication: 2008084462/1352/27.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03679. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

---

**Cabinet d'Ingénierie et d'Expertise Ciex, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8354 Garnich, 55, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 108.553.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7/07/08.

Pour VO Consulting Lux S.A.

Signature

Référence de publication: 2008085295/1427/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02049. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

---

**CEREP Investment Brahms S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.495.

—  
Les comptes annuels au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008085276/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS01025. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

---

**RBS China Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.771.462.925,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.193.

—  
EXTRAIT

Par décision du 28 mars 2008, les associés ont décidé de réélire tous les gérants de la Société (à l'exception de Joel Frank) pour une période prenant fin à la date à laquelle les associés statueront sur les comptes annuels de l'exercice social clos au 31 décembre 2008.

Les associés ont décidé de réélire Joel Frank en qualité de gérant de la Société pour une période prenant fin au 30 juin 2008. Les associés ont également décidé d'élire Brandon Baer, ayant son adresse professionnelle au 120 West 45th Street, New York, NY 10036, U.S.A., en qualité de gérant de la Société avec effet au 30 juin 2008, pour une période prenant fin le 31 décembre 2008.

Le conseil de gérance de la Société est en conséquent composé de:

Miller McLean;

Matthias Maertens;

Eric Tough;

Thomas Harl;

Jacques van den Boogaard;

Frank Marinaro;

Eirene Yeung;

Frank John Sixt;

Joel Frank (jusqu'au 30 juin 2008) et

Brandon Baer (avec effet au 30 juin 2008 et jusqu'au 31 décembre 2008).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RBS China Investments S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2008085108/267/32.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR11096. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

---

**Roc International, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 12.997.

Société constituée en date du 12 mai 1975 suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Pétange, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 143 du 1<sup>er</sup> août 1975; actes modificatifs reçus par le même notaire, le 28 juillet 1975, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 202 du 24 octobre 1975; le 2 mai 1978, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 148 du 12 juillet 1978; actes modificatifs reçus par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, le 30 décembre 1982, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 46 du 21 février 1983; le 13 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 1 209 du 21 décembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

ROC INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée

Signatures

Référence de publication: 2008085459/546/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02073. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Schaller Informatic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 19, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 75.939.

**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausendacht, den elften Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtswohnsitz zu Niederanven.

Sind erschienen:

1° Die Aktiengesellschaft DRS HOLDING S.A., mit Sitz in L-2014 Luxemburg, 18, avenue Marie-Thérèse, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 75.928,

hier vertreten durch Herrn Marco FERNANDES DA CUNHA, Geschäftsführer, wohnhaft in L-2135 Luxemburg, 125, Fond St. Martin, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche, nachdem sie durch die Erschienenen und den unterzeichnenden Notar "ne varietur" unterschrieben wurde, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt;

2° Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung SCHALLER ELECTRONIC, S.à r.l., mit Sitz in L-1510 Luxemburg, 19, avenue de la Faïencerie, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 75.938,

hier vertreten durch zwei Geschäftsführer, Herrn Dietmar SCHALLER, Geschäftsmann, wohnhaft in L-1510 Luxemburg, 19, avenue de la Faïencerie, und Herrn Marco FERNANDES DA CUNHA, Geschäftsführer, wohnhaft in L-2135 Luxemburg, 125, Fond St. Martin, welche die Gesellschaft durch ihre gemeinsame Unterschrift verpflichten.

Die Erschienenen, vertreten wie vorerwähnt, erklären, dass sie die einzigen Gesellschafter sind der Gesellschaft mit beschränkter Haftung SCHALLER INFORMATIC, S.à r.l., mit Sitz in L-1510 Luxemburg, 19, avenue de la Faïencerie, eingetragen im Handelsregister des Bezirksgerichtes Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 75.939, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 4. Mai 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 677 vom 20. September 2000.

Die Gesellschaft DRS HOLDING S.A., vorgenannt unter 1°, überträgt hiermit unter aller Gewähr rechtens ihre neunundneunzig (99) Anteile, die sie in der Gesellschaft SCHALLER INFORMATIC, S.à r.l. besitzt, an die unter 2° vorgenannte Gesellschaft SCHALLER ELECTRONIC, S.à r.l..

In seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft SCHALLER INFORMATIC, S.à r.l. nimmt der vorgenannte Herr Dietmar SCHALLER die vorgenannte Abtretung im Namen der Gesellschaft gemäss den Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, an.

Im Anschluss an vorangehende Abtretung hat der unter 2° vorgenannte alleinige Gesellschafter der Gesellschaft SCHALLER INFORMATIC, S.à r.l. sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und folgende Beschlüsse gefasst:

1) Der alleinige Gesellschafter erklärt vorab, dass das Gesellschaftskapital der oben genannten Gesellschaft SCHALLER INFORMATIC, S.à r.l. einen jetzigen Stand von zwölftausendvierhundert Euro (EUR 12.400,-) hat, eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je einhundertvierundzwanzig Euro (EUR 124,-).

2) Dass er alleiniger Eigentümer aller Gesellschaftsanteile ist.

3) Dass er, als einziger Gesellschafter ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft mit Wirkung zum 31. Dezember 2007 auflösen zu wollen.

4) Dass er genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft SCHALLER INFORMATIC, S.à r.l. besitzt;

6) Dass er dem Geschäftsführer Entlastung erteilt für die Ausübung seines Amtes;

7) Dass er alle verbleibenden Aktiva und Passiva der vorgenannten Gesellschaft SCHALLER INFORMATIC, S.à r.l., mit Wirkung zum 31. Dezember 2007 übernommen hat und somit frei darüber verfügen kann, und dass er hiermit die Auflösung dieser Gesellschaft mit Wirkung zum 31. Dezember 2007 beschliesst, die damit definitiv abgeschlossen ist, unter Vorbehalt der Übernahme aller eventuellen Verpflichtungen der Gesellschaft durch den alleinigen Gesellschafter.

Somit ist deren Liquidation mit Wirkung auf den 31. Dezember 2007 beendet.

Dass die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren in L-1510 Luxemburg, 19, avenue de la Faïencerie, aufbewahrt bleiben werden.

Auf Grund dieser Erklärungen hat der Notar die Auflösung der Gesellschaft SCHALLER INFORMATIC, S.à r.l., vor-  
genannt, mit Wirkung zum 31. Dezember 2007 festgestellt.

WORUEBER URKUNDE, aufgenommen zu Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort  
bekannt, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Fernandes Da Cunha, Schaller, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 16 janvier 2008, LAC / 2008 / 2271. — Reçu € 12.- (douze euros).

Pr Le Receveur Francis Sandt (signé) Carole Frising.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 9. Februar 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008085231/202/61.

(080097847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Metro International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.790.

—  
EXTRAIT

Changement d'adresse d'un administrateur

Madame Cristina Stenbeck, administrateur de la Société, réside professionnellement à Fleet Sheet 85, EC4Y 1AE,  
Londres, Grande Bretagne

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008085198/1092/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS01931. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Expand Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.621.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the nineteenth of June.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

FOUNTAIN HOLDING LTD, having its registered office in 35A, Regent Street, Belize City, Belize,  
here represented by Mr Frédéric Monceau, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,  
by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned  
notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of "EXPAND INVEST S.A.", having its registered office at L-8009 Strassen, 117,  
route d'Arlon, incorporated by a deed of Maître Marthe Thyges-Walch, then notary residing in Luxembourg, on October  
24, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1710 of November 29, 2002. The  
articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on August 13,  
2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number C 1190 of November 13, 2003;

- that the capital of the Company "EXPAND INVEST S.A." is fixed at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) rep-  
resented by 3,100 (three thousand one hundred) shares without a par value, fully paid;

- that FOUNTAIN HOLDING LTD has decided to dissolve the Company "EXPAND INVEST S.A." with immediate  
effect as the business activity of the Company has ceased;

- that FOUNTAIN HOLDING LTD, being sole owner of the shares and liquidator of "EXPAND INVEST S.A.", declares:



- \* that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;
  - \* that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
  - \* regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
- with the result that the liquidation of "EXPAND INVEST S.A." is to be considered closed;
- that full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the Company for the exercise of their mandates;
  - that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

FOUNTAIN HOLDING LTD, ayant son siège social à 35A, Regent Street, Belize City, Belize,

Ici représentée par Monsieur Frédéric Monceau, avec adresse professionnelle à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul et unique actionnaire de la société "EXPAND INVEST S.A.", ayant son siège social à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyes-Walch, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 octobre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1710 du 29 novembre 2002, dont les statuts furent modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 13 août 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1190 du 13 novembre 2003;

- que le capital social de la société EXPAND INVEST S.A. s'élève actuellement à EUR 31.000.- (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions sans valeur nominale, entièrement libérées;

- que FOUNTAIN HOLDING LTD a décidé de dissoudre et de liquider la société EXPAND INVEST S.A. avec effet immédiat, celle-ci ayant cessé toute activité;

- que FOUNTAIN HOLDING LTD, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société EXPAND INVEST S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

\* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

\* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

\* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société EXPAND INVEST S.A. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. MONCEAU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juin 2008, Relation: LAC/2008/25884. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008085234/242/83.

(080097767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

---

**Strategy Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 49.023.

Le bilan au 31/12/2007 ainsi que l'affectation des résultats de l'exercice ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2008.

Pour extrait sincère et conforme

*POUR STRATEGY FUND*

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Didier LAMBERT

Référence de publication: 2008085269/755/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01681. - Reçu 48,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

---

**Menarini International Investment S.A. - Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 66.819.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008085307/8172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02834. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

---

**HHH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.250.

Le bilan au 31 décembre 2007 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008085306/4775/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06071. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

---

**Arthur Hunt International Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 69.025.

L'an deux mille huit, le seize juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

à Bertrange, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de la société «ARTHUR HUNT INTERNATIONAL HOLDING S.A.» (la «Société»), une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 69.025, constituée suivant acte notarié du 22 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 428 du 9 juin 1999.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte dressé par le ministère du notaire soussigné en date du 02 février 2001, lequel acte fut publié au Mémorial le 23 octobre 2001, numéro 911.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Catherine DE WAELE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marylène KRIEGER, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nathalie LAZZARI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Décision de la mise en liquidation de la Société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1'250) actions sans mention de valeur nominale est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée DECIDE la dissolution anticipée de la Société «ARTHUR HUNT INTERNATIONAL HOLDING S.A.» prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:

la société «DEALISLE LTD», une société régie par les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

*Troisième résolution*

L'Assemblée DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. DE WAELE, M. KRIEGER, N. LAZZARI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 juin 2008. Relation: EAC/2008/8317. - Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 02 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008085236/239/66.

(080097830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**O-Mega Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 79.712.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2008*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de la société Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société Lux Business Management Sàrl ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Co-Ventures S.A., avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes 2008.

Luxembourg, le 27 juin 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008085208/655/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00566. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Orchides S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 98.269.

DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the nineteenth day in the month of June.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand-Duchy of Luxembourg),

there appeared the following:

"Kaupthing Bank Luxembourg S.A.", a company incorporated and existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 35A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

hereafter referred to as "the proxy holder";

here represented by:

a) Mr Eggert J. HILMARSSON, employee, with professional address at 35A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

b) Mrs Doriane ROSSIGNOL, employee, with professional address at 35A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

acting as a special proxy-holder of:

the company "Baugur Group hf", a company incorporated and existing under the laws of Iceland, established and having its registered office at Túngötu 6, IS-101 Reykjavik (Iceland),

hereafter referred to as "the principal",

by virtue of a proxy given in Reykjavik (Iceland), on 9 June 2008.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxy-holder declared and requested the notary to act:

- that the company "ORCHIDES S.A.", (the "Company"), established and having its registered office at 35A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 98.269, has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 30 December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 170 of 11 February 2004.

The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary enacted on 30 December 2005, published in the Mémorial on 09 May 2006, number 909, page 43590,

- that the corporate capital of the Company is set at TWO MILLION EUROS (2'000'000.- EUR) divided into twenty thousand (20'000) ordinary shares with a par value of HUNDRED EURO (100.- EUR) each, all fully paid up in cash;

- that the company "Baugur Group hf" prenamed is as of today the sole shareholder of the Company;

- that in his capacity as sole shareholder of the Company, he resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;
- that the Company's activities have ceased;
- that the sole shareholder is thus invested with the totality of assets and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;
- that, following the above resolutions, the company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- that the company's directors and auditor are given full discharge for their respective duties;
- that there should be proceeded to the cancellation of all issued shares;
- that all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office;
- that the company "Baugur Group hf" commits itself to pay the costs of the notarial deed.

The undersigned notary, who has personal and perfect knowledge of the English language, states that at the request of the above appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read and interpreted in the language of the soil to the appearing persons, known to the notary their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Kaupthing Bank Luxembourg S.A.», une société anonyme constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 35A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

ci-après dénommée «le mandataire»;

dûment représentée par:

a) Monsieur Eggert J. HILMARSSON, employé, avec adresse professionnelle au 35A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

b) Madame Doriane ROSSIGNOL, employée, avec adresse professionnelle au 35A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

la société «Baugur Group hf», une société constituée et existant sous les lois de l'Islande, établie et ayant son siège social à Túngötu 6, IS-101 Reykjavik (Islande),

ci-après dénommée: «le mandant»,

en vertu d'une procuration donnée à Reykjavik (Islande), le 09 juin 2008.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société «ORCHIDES S.A.» (la «Société»), établie et ayant son siège social au 35A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98. 269, a été constituée suivant acte notarié daté du 30 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 170 du 11 février 2004.

Les statuts de la Société été modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé par le ministère du notaire soussigné en date du 30 décembre 2005, publié au Mémorial le 09 mai 2006, numéro 909 et page 43590.

- que le capital social de la Société est fixé à DEUX MILLIONS D'EUROS (2'000'000.- EUR) divisé en vingt mille (20'000) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, toutes intégralement libérées en numéraire;

- que la société «Baugur Group hf», prénommée, est, depuis aujourd'hui, l'actionnaire unique de la Société;

- qu'en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, il a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, a déclaré que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

- que l'activité de la Société a cessé;
- que l'actionnaire unique est donc investi de tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout le passif éventuel de la Société dissoute;
- que suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de la Société;
- qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions émises;
- que les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société;
- que la société «Baugur Group hf» s'engage à régler personnellement les frais des présentes.

Le soussigné notaire, qui connaît parfaitement la langue anglaise, déclare qu'à la requête du mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue du mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. J. HILMARSSON, D. ROSSIGNOL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 juin 2008. Relation: EAC/2008/8446. - Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008085237/239/109.

(080097834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Jasina Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 105.084.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, boulevard Royal, L-2727 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2008085290/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04169. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Gengenbach Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. GH (R2) S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.974.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of April

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "GH (R2) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, established in Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 129 974, incorporated by deed enacted on the 27th of June 2007, published in the Mémorial C, Recueil Special des Sociétés et Associations, number 1869, page 89684, on the 3th of September 2007.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg, The chairman requested the notary to act:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 12,500 (twelve thousand five hundred) Ordinary Shares, each of them of EUR 1 (one euro), representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

- 1) To amend the name of the Company, to be changed into "Gengenbach Properties S.à r.l.";
- 2) To amend Article 1 of the Articles of Association accordingly;
- 3) To change the Company's financial year closing date, from September 30 to June 30;
- 4) To fix the next closing date on June 30, 2008;
- 5) To amend Article 11 of the Articles of Association accordingly;
- 6) To appoint the following managers:
  - Ian Chappell
  - Michael Kidd.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to change the name of the Company, from its current name "GH (R2) S.à r.l." into "Gengenbach Properties S.à r.l."

*Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the meeting decides to amend article 1 of the Articles of Association and to give it the following wording:

" **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Gengenbach Properties S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

*Third resolution*

The meeting decides to change the Company's financial year closing date, from September 30 to June 30.

*Fourth resolution*

The meeting decides to fix the closing date for this year, having started on June 27th, 2007, to June 30th, 2008.

*Fifth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 11 of the Articles of Association and to give it the following wording:

" **Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1st July of each year and ends on 30th June of the following year."

The first accounting year shall end on 30th June 2008.

*Sixth resolution*

The meeting decides to appoint as additional managers for an undetermined duration:

Mr Ian Chappell, Manager, with private address at 7, Newgate Street, London EC1A 7NX, United Kingdom;

Mr Michael Kidd, Manager, with private address at 28, rue Puert, L-5433, Luxembourg;

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la version en langue française:**

L'an deux mille huit, le trente avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg:

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée "GH (R2) S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg,



section B sous le numéro 129 974, constituée suivant acte reçu le 27 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1869, page 89684 du 3 septembre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales ordinaires de EUR 1 (un euro), chacune représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1) Modifier la dénomination de la Société, à changer en "Gengenbach Properties S.à r.l."
- 2) Modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts.
- 3) Changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 30 septembre au 30 juin.
- 4) Fixer la date de la prochaine clôture de cette année au 30 juin 2008.
- 5) Modifier l'article 11 des statuts.
- 6) Nommer les managers suivants:
  - Ian Chappell
  - Michael Kidd.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société, de son nom actuel "GH (R2) S.à r.l." en "Gengenbach Properties S.à r.l."

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Gengenbach Properties S.à r.l." (la "Société"). La société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 30 septembre au 30 juin.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de fixer la date de la prochaine clôture de l'exercice social de la société ayant débuté le 27 juin 2007 au 30 juin 2008.

*Cinquième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 11. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante."

La première année sociale se terminera le 30 juin 2008.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de nommer les managers suivants:

Mr Ian Chappell, Manager, avec l'adresse privée au 7, Newgate Street, London EC1A 7NX, United Kingdom;

Mr Michael Kidd, Manager, avec l'adresse privée 28, rue Puert, L-5433 Niederanven, Luxembourg;

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07 mai 2008. Relation: LAC/2008/18534. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 MAI 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008085403/211/127.

(080097373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Lindinger Management Services S.A., Société Anonyme,  
(anc. Lindinger Leasing).**

Siège social: L-5416 Ehnen, 127, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 36.197.

In the year two thousand eight, on the eighth day of May.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Lindinger Leasing S.A.", a société anonyme, having its registered office at Ehnen, trade register Luxembourg section B number 36.197, incorporated by deed dated on 22 February 1991, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 301 of 3 August 1991; and whose Articles of Association have been amended for the last time by deed enacted on 31 December 2002 published in the Memorial C number 658 of 21 June 2003.

The meeting is presided by Mister Kim LINDINGER, Director, residing in Ehnen.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Ms Viviane KORONOWSKI, private employee residing in Thionville (France).

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the 1,000 (one thousand) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

- 1.- Amendment of the company name
- 2.- Subsequent amendment of article 1 of the articles of incorporation.
- 3.- Change of the social object.
- 4.- Subsequent amendment of article 2 of the articles of incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

*First resolution*

The meeting decides to change the name into Lindinger Management Services S.A.

*Second resolution*

The meeting decides to amend article 1 to be read as follows:

"There is hereby established among the subscribers a «société anonyme» under the name of LINDINGER MANAGEMENT SERVICES S.A.

This company will be governed by the law of August 10th, 1915 on trading companies and amendments hereto, as well as by these Articles of Association."

*Third resolution*

The meeting decides to change the social object of the Company.

*Fourth resolution*

The meeting decides to amend the article 2 of the articles of incorporation to be read as follows:

"The object of the company is the rendering of administrative and management services to all types of companies established in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The company may participate in the establishment and development of or take participations in any industrial, commercial or investment enterprises in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, the object of which are identical or similar to its own.

It may carry out any operation concerning personal or real property of a commercial or financial character which it may deemed useful in the accomplishment and implementation of its object."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille huit, le huit mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LINDINGER LEASING S.A.", ayant son siège social à Ehnen, R.C.S. Luxembourg section B numéro 36.197, constituée suivant acte reçu le 22 février 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 301 du 3 août 1991 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte en date du 31 décembre 2002, publié au Mémorial C, numéro 658 du 21 juin 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Kim LINDINGER, administrateur de sociétés, demeurant à Ehnen.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle KORONOWSKI Viviane, employée privée, demeurant à Thionville, France,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les mille (1.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

- 1.- Modification de la dénomination sociale.
- 2.- Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.
- 3.- Modification de l'objet social.
- 4.- Modification subséquente de l'article 2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en LINDINGER MANAGEMENT SERVICES S.A.

#### *Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes entre les comparants une société anonyme sous la dénomination de LINDINGER MANAGEMENT SERVICES, S.A.

Cette société sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social.

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** «La société a pour objet de rendre des services d'ordre administratif et de gestion à tous genres de sociétés établies au Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

La société peut participer à la création et au développement de et prendre des participations dans toute entreprise industrielle ou commerciale, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dont l'objet serait similaire ou analogue au sien.

Elle pourra faire toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales ou financières qui pourraient en faciliter la réalisation et l'exécution.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: K. LINDINGER, V. KORONOWSKI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mai 2008, Relation: LAC/2008/19437. — Reçu douze euros (12. - €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008085418/211/123.

(080097120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

---

**FIL Investment Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1479 Luxembourg, 2, place de l'Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 88.635.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008085383/5770/12.

(080097735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

---

**Mold-Masters Luxembourg Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.200.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008085382/5770/12.

(080097726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

---

**Natural Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 109.503.

In the year two thousand and eight, on the fifth of May.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "NATURAL Ré S.A.", having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscribed at Luxembourg Trade Register section B number 109.503, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on June 29th, 2005, published in Mémorial C number 1295, on November 30th, 2005.

The meeting is presided by Mr Sergio Carlos Martínez Castro, professionally residing at Plaza del Gas 1, E-08003 Barcelona, Spain.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Claude Weber and Mr Brian Collins residing professionally at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

The chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by them is shown on an attendance list. That list and the proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the three thousand seven hundred sixty-five (3,765) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the shareholders exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1.- Increase of the corporate capital by an amount of USD 5,000,000 - (Five million United States Dollars) so as to raise it from its present amount of USD 3,765,000.- (three million seven hundred and sixty-five thousand United States Dollars) to USD 8,765,000.- (Eight million seven-hundred and sixty-five thousand United States Dollars), by issue of five thousand new shares, by contribution in cash.

2.- Amendment of article 5 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders decide what follows:

*First resolution*

It is decided to increase the corporate capital by an amount of USD 5,000,000.- (Five million United States Dollars) so as to raise it from its present amount of USD 3,765,000.- (three million seven hundred and sixty-five thousand United States Dollars) to USD 8,765,000.- (eight million seven hundred sixty-five thousand United States Dollars), by issue of five thousand (5,000) new shares, by contribution in cash.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon "Gas Natural Internacional Limited", a company having its registered office at 10 Lad Lane, Lower Baggot Street Dublin 2, Ireland, represented by Mr Sergio Carlos Martínez Castro and Mr Claude Weber, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe to the 5,000 (five thousand) new shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of USD 5,000,000.- (Five million United States Dollars), as was certified to the undersigned notary.

The other shareholder waived its preferential subscription right.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, it is decided to amend Article 5 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

**Art. 5.** The corporate capital of the Company is set at USD 8.765.000- (Eight million seven-hundred and sixty-five thousand United States Dollars), represented by 8,765 (eight million seven hundred sixty-five) shares of USD 1,000.- (one thousand United States Dollars) each."

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately 19,300.- euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le cinq juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "NATURAL Ré S.A.", ayant son siège social à 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 109.503, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg le 29 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1295 du 30 novembre 2005.

L'assemblée est présidée par Sergio Carlos Martínez Castro demeurant professionnellement à Plaza del Gas 1, E-08003 Barcelona, Spain.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur M. Claude Weber et M. Brian Collins demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les trois mille sept cent soixante-cinq (3.765) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que les actionnaires, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont préalablement été informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de USD 5.000.000.- (cinq millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) pour le porter de son montant actuel de USD 3.765.000 (trois millions sept cent soixante-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) à USD 8.765.000.- (huit millions sept cent soixante-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) par émission de cinq mille nouvelles actions, par un apport en espèces.

2.- Modification afférente de l'article 5 des statuts afin de refléter cette modification.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit:

#### *Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de USD 5.000.000.- (cinq millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) pour le porter de son montant actuel de USD 3.765.000 (trois millions sept cent soixante-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) à USD 8.765.000.- (huit millions sept cent soixante cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) par émission de cinq mille nouvelles actions, par un apport en espèces.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite "Gas Natural Internacional Limited", avec siège social à 10 Lad Lane, Lower Baggot Street Dublin 2, Ireland, représentée par M. Sergio Carlos Martínez Castro et M. Claude Weber prénommés, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 5.000 (cinq mille) actions nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de USD 5.000.000.- (cinq millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

#### *Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à USD 8.765.000.- (huit millions sept cent soixante-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 8.765 (huit mille sept cent soixante-cinq) actions d'une valeur nominale de USD 1.000.- (mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 19.300.- euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. C. MARTINEZ CASTRO, C. WEBER, B. COLLINS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 09 juin 2008, Relation: LAC/2008/23174. — Reçu seize mille deux cent trente et un euros et soixante-six cents (16.231,66.-€).

*Le Receveur ff. (signé):* Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008085405/211/123.

(080097433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**RE French Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 128.064.

In the year two thousand and eight, on the twenty second day of January.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

RE INVESTMENTS, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 115.577 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Wim Rits and Ms. Vettivel Geanaifer any private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of three proxies given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of RE French Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, RCS B 128.064, incorporated by deed of the undersigned notary on the 25th day of April 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1.400 on 9 th day of July 2007 (the "Company"). The Company's articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on 27 September 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of one hundred ninety thousand three hundred Euros (190,300.- EUR) to bring it from its present amount of two million ninety -four thousand and four hundred Euros (2,094,400.- EUR) to two million two hundred eighty four thousand seven hundred Euros (2,284,700.- EUR) by the issuance of one hundred ninety thousand three hundred (190,300) new shares with a par value of one EURO (1.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - payment*

The Sole Shareholder, represented as stated here above, declares to subscribe for the one hundred ninety thousand three hundred (190,300) new shares and to have them fully paid up by contribution in kind of a certain, liquid and immediately payable claim held by the Sole Shareholder against the Company of a total amount of one hundred ninety thousand three hundred Euros (190,300 EUR)

*Evidence of the contributions' existence and value*

The existence and the value of the said claim have been certified to the undersigned notary by a certificate issued by the management of the Company to which an interim balance sheet as per 15 January 2008 is attached.

Such certificate, after signature ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.



### Second resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the sole shareholder decides to amend article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at two million two hundred eighty four thousand seven hundred Euros (2,284,700 EUR) divided into two million two hundred eighty four thousand seven hundred (2,284,700) shares with a nominal value of one euro (1.- EUR) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable."

There being no further business, the meeting is terminated.

### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately three thousand euros (EUR 3,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the attorney in fact of the appearing party, acting in his here above capacities, the said person signed with the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

### A COMPARU:

RE INVESTMENTS, S.à r.l., une société créée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin, et enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 115.577 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par M Wim Rits et Mlle Vettivel Geanaifer employés privés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société RE French Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, RCS B 128.064, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 25 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1.400 du 9 juillet 2007 (la "Société"). Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de notaire instrumentant en date du 27 septembre 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société");

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent quatre-vingt dix mille trois cents Euros (190.300,- EUR) pour porter son montant actuel de deux millions quatre-vingt quatorze mille quatre cents Euros (2.094.400,- EUR) à deux millions deux cent quatre vingt quatre mille sept cents Euros (EUR 2.284.700,- EUR) par l'émission de cent quatre-vingt dix mille trois cents (190.300) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

### Souscription - libération

L'Associé Unique déclare souscrire les cent quatre-vingt-dix mille trois cents (190.300) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique contre la Société d'un montant total de cent quatre vingt dix mille trois cents Euros (190.300,- EUR).

### Preuve de l'existence et de la valeur des apports

L'existence et la valeur de la créance ont été certifiées au notaire instrumentant au moyen d'un certificat issu par la gérance de la Société, auquel un bilan intérimaire arrêté au 15 janvier 2008 est annexé.

Ce certificat, après signature "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Deuxième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique déclare modifier l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à deux millions deux cent quatre vingt quatre mille sept cents Euros (EUR 2.284.700,-) divisé en deux millions deux cent quatre vingt quatre mille sept cents (2.284.700) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable."

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est clôturée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ trois mille euros (EUR 3.000,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, es qualité qu'il agit, cette personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Wim Rits, Vettivel Geanaifer, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 30 janvier 2008. LAC / 2008 / 4329. - Reçu à 0,50%: neuf cent cinquante et un euros cinquante cents (EUR 951,50).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 juillet 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008085424/202/119.

(080097396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Blue Chips Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 23.025.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008085451/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS01044. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Carlawat Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 93.205.

L'an deux mille huit, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Madame Georgina BASTOS-RIBEIRO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme "CARLAWAT INVESTISSEMENT S.A." avec siège social au 15, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 93.205 et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 mai 2003, publié au Mémorial C numéro 549 du 21 mai 2003 et modifié par acte du notaire instrumentant en date du 22 octobre 2003, publié au Mémorial C numéro 1256 du 27 novembre 2003,

en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du Conseil d'Administration, prise en sa réunion du 11 janvier 2008.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé "ne varietur" par la personne comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1.- Le capital souscrit est fixé à CENT MILLE EUROS (EUR 100.000,-) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

2.- Qu'aux termes de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 2.500.000,-).

3.- Que dans sa réunion du 11 janvier 2008, le conseil d'administration a décidé de réaliser une nouvelle augmentation jusqu'à concurrence de CENT MILLE EUROS (EUR 100.000,-) pour le porter de son montant actuel de CENT MILLE EUROS (EUR 100.000,-) à DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 200.000,-) par la création de MILLE (1.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et a décidé d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'actionnaire unique SORENTO CORP, avec siège social au Suite 13, premier étage, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, République des Seychelles, IBC numéro 028905,

laquelle a souscrit aux MILLE (1.000) actions nouvelles, moyennant une contribution en espèces de CENT MILLE EUROS (EUR 100.000,-).

4.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu d'un bulletin de souscription.

La somme de CENT MILLE EUROS (EUR 100.000,-) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 200.000,-) de sorte que les deux premiers alinéas de l'article 5 des statuts auront dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéas 1<sup>er</sup> et 2).** Le capital souscrit est fixé à deux cent mille Euros (EUR 200.000,-), représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de deux cent mille Euros (EUR 200.000,-) à deux millions cinq cent mille Euros (EUR 2.500.000,-), par la création et l'émission de vingt-trois mille (23.000) actions de valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes."

#### *Déclaration - Frais*

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données à la personne comparante, es qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Georgina Bastos-Ribeiro, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 25 janvier 2008, LAC/2008/3643. — Reçu à 0,50%: cinq cents euros (€ 500,-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 juillet 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008085430/202/62.

(080097191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

#### **Rescom A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 47.175.

L'an deux mille huit, le neuf mai.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "RESCOM S.A.", ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.175 (la "Société"), constituée suivant un acte notarié en date du 21 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 277 du 21 juillet 1994.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Laurence DERU, employée privée, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita MAGGIPINTO, employée privée, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank STOLZ-PAGE, employé privé, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Mise en liquidation de la Société.

2. Nomination d'un liquidateur

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Qu'il appert de la liste de présence que les mille (1.000) actions en circulation sont toutes représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur son ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer Mademoiselle Laurence DERU, employée privée, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est normalement requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevées, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensés d'établir un inventaire et peuvent se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Laurence DERU, Anita MAGGIPINTO, Frank STOLZ-PAGE et Joëlle BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mai 2008. LAC / 2008 / 19477. — Reçu douze euros € 12,-.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008085420/7241/62.

(080097374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Dia, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 52.149.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 25 août 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 569 du 8 novembre 1995. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 29 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 272 du 23 avril 1998, en date du 14 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 48 du 16 février 2000 et en date du 22 juin 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 1339 du 7 décembre 2005. Enfin, la société a réalisé une fusion par absorption sur la société luxembourgeoise DESIS, réalisée définitivement le 27 juin 2005, conformément au projet de fusion publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 499 du 27 mai 2005, et au constat de réalisation de fusion du 27 juin 2005 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 1354 du 9 décembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Dia, Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2008085462/546/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS01916. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**S.H.T. Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 16, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 109.349.

Im Jahre zweitausendacht, den fünfundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Fernand Unsen, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch,

Sind erschienen:

1. Herr Thomas ZOLLER, technischer Direktor, geboren am 12. Januar 1973 in Bochum (Deutschland), wohnhaft in L-5675 Burmeringen, 1, rue Theodor Flammang;

2. Herr Achim ECKERTZ, Heizungsbauer, geboren am 9. November

1978 in Bitburg (Deutschland), wohnhaft in D-54649 Oberpierscheid (Deutschland), im Eck, 6A

Und erklären andurch abzutreten, unter der gesetzlichen Gewähr, zu vollem und unwiderruflichem Eigentum:

I.

Herr Thomas ZOLLER, vorgeannt tritt seine sämtlichen fünfundzwanzig (25) Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "S.H.T. LUX S.à r.l." mit Sitz in L-5675 Buermeringen, 1, rue Theodor Flammang, gegründet zufolge Urkunde des instrumentierenden Notars vom 20. Februar 2005, veröffentlicht im Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 1278 vom 26. November 2005, zum Preis von 1 Euro an Herrn Patrick SCHMITT, Privatbeamter, geboren am 3. März 1971 in Saarlouis (Deutschland), wohnhaft in D-66663 Merzig (Deutschland), 51, Mühlenstrasse, ab.

II.

Herr Achim ECKERTZ, vorgeannt, tritt seine sämtlichen fünfundzwanzig (25) Anteile der vorgeannten Gesellschaft "S.H.T. LUX S.à r.l." zum Preis von 1 Euro an Herrn Markus BOHR, Elektriker-Meister, geboren am 4. März 1970 in München (Deutschland), wohnhaft in D-54294 Trier (Deutschland), Walter Hauth Strasse, 22.

Die vorgeannten Herrn Thomas ZOLLER und Achim ECKERTZ erklären und bekennen den Verkaufspreis von den Ankäufern vor Errichtung des Gegenwärtigen ausbezahlt erhalten zu haben. Worüber hiermit QUITTUNG.

Herr Patrick SCHMITT und Herr Markus BOHR, vorgeannt, treten ab heute in den Besitz und Genuss der Gesellschaftsanteile und sind somit alleinige Inhaber des Gesellschaftskapitals.

Nach vorgeannter Abtretung fassen die Gesellschafter folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Nach der gegenwärtigen Abtretung ist Artikel 6 der Statuten wie folgt zu ändern:

**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500) Euro und ist eingeteilt in hundert (100) Anteile von einhundertfünfundzwanzig (125) Euro pro Anteil und ist verteilt wie folgt:

1. Herr Patrick SCHMITT, vorgeannt, fünfzig Anteile . . . . .	50
2. Herr Markus BOHR, vorgeannt, fünfzig Anteile . . . . .	50
TOTAL: einhundert Anteile . . . . .	100

*Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen den Gesellschaftssitz von L-5675 Buermeringen, 1, rue Theodor Flammang nach L-2346 Luxemburg, 16, rue de la Poste zu verlegen und somit den ersten Satz von Artikel 4 der Statuten wie folgt zu ändern:

"Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg."

*Dritter Beschluss*

Die Gesellschafter nehmen den Rücktritt von Herrn Achim ECKERTZ, vorgeannt von seinem Mandat als Geschäftsführer der Gesellschaft an, erteilen demselben Entlast und ernennen Herrn Patrick SCHMITT, vorgeannt, zum neuen Geschäftsführer.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die Unterschrift des Geschäftsführers.

Aufgenommen in Diekirch in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Zoller, Eckertz, Schmitt, Bohr, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 26 juin 2008, Relation: DIE/2008/5802. — Reçu douze euros. 12,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Diekirch, den 3. Juli 2008.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2008085417/234/55.

(080097597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Schaller Electronic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 19, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 75.938.

Im Jahre zweitausendacht, den elften Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtswohnsitz zu Niederanven.

Sind erschienen:

1° Die Aktiengesellschaft DRS HOLDING S.A., mit Sitz in L-2014 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 75.928,

hier vertreten durch Herrn Marco FERNANDES DA CUNHA, Geschäftsführer, wohnhaft in L-2135 Luxembourg, 125, Fond St. Martin, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche, nachdem sie durch die Erschienenen und den unterzeichnenden Notar "ne varietur" unterschrieben wurde, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt;

2° Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung SCHALLER INFORMATIC, S.à r.l., mit Sitz in L-1510 Luxembourg, 19, avenue de la Faïencerie, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 75.939,

hier vertreten durch ihren alleinigen Geschäftsführer, Herrn Dietmar SCHALLER, Geschäftsmann, wohnhaft in L-1510 Luxembourg, 19, avenue de la Faïencerie, welcher die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichtet.

Die Erschienenen, vertreten wie vorerwähnt, erklären, dass sie die einzigen Gesellschafter sind der Gesellschaft mit beschränkter Haftung SCHALLER ELECTRONIC, S.à r.l., mit Sitz in L-1510 Luxembourg, 19, avenue de la Faïencerie, eingetragen im Handelsregister des Bezirksgerichtes Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 75.938, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 4. Mai 2000, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 677 vom 20. September 2000.

Die Gesellschaft SCHALLER INFORMATIC, S.à r.l., vorgeannt unter 2°, überträgt hiermit unter aller Gewähr rechtens einen (1) Anteil, den sie in der Gesellschaft SCHALLER ELECTRONIC, S.à r.l. besitzt, an die unter 1° vorgeannte Gesellschaft DRS HOLDING S.A.

In ihrer Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft SCHALLER ELECTRONIC, S.à r.l. nehmen der vorgeannte Herr Dietmar SCHALLER und Herr Marco FERNANDES DA CUNHA, Geschäftsführer, wohnhaft in L-2135 Luxembourg, 125, Fond St. Martin, die vorgeannte Abtretung im Namen der Gesellschaft gemäss den Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, an.



Im Anschluss an vorangehende Abtretung hat der unter 1° vorgenannte alleinige Gesellschafter der Gesellschaft SCHALLER ELECTRONIC, S.à r.l. sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Im Anschluss an vorangehende Anteilsübertragung beschliesst der Gesellschafter Artikel 6 der Satzungen wie folgt abzuändern:

**"Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendvierhundert Euro (EUR 12.400,-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je einhundertvierundzwanzig Euro (EUR 124,-)."

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftszweck zu erweitern und demnach lautet Artikel 3, Absatz 1, der Statuten nunmehr wie folgt:

**Art. 3. Absatz 1.** Zweck der Gesellschaft ist der Vertrieb von Elektronik Bauteilen, Messgeräten, Lautsprecher, Löttechnik sowie Kabel. Zweck der Gesellschaft ist des Weiteren der Vertrieb von Personal Computern, Reparatur von eigenen Geräten, Vertrieb von Software und der Vertrieb von Computerzubehör."

*Schätzung der Kosten*

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Umänderung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausendfünfhundert Euro (€ 1.500,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Erschienenen, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Fernandes da Cunha, Schaller, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 16 janvier 2008, LAC / 2008 / 2270. — Reçu e 12.- (douze euros).

*pr Le Receveur Francis Sandt (signé):* Carole Frising.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 9. Februar 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008085419/202/56.

(080097210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Multicorp Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 26.783.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008085449/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS01049. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Reuland.

(080096975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Mold-Masters Luxembourg Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 81.750,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.200.

In the year two thousand and eight, on the thirty-first of March.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Mold-Masters Luxembourg Acquisitions S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.200 (the Company), incorporated on 16 July 2007 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Association N ° C-1923 on 7 September 2007.

THERE APPEARED:



(1) Mold-Masters Luxembourg Holdings S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and Companies Register under number B 130.205 (the Sole Shareholder), here represented by Olivier Too, attorney at law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

(2) Mold-Masters Asia Inc., a limited company incorporated under the laws of Canada, with its registered office at 125 Gloucester Avenue, Oakville, Ontario L6J 3W3 and registered under the number 1077461 (the Subscriber), here represented by Olivier Too, attorney at law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The Sole Shareholder has requested the notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the 72,238,000 (seventy-two million two hundred and thirty-eight thousand) shares of EUR 0.001 (a thousandth of an Euro) each and that the entirety of the share capital is thus duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, here above reproduced.

II. That the agenda of the meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the nominal share capital of the Company by a nominal amount of EUR 9,512 (nine thousand five hundred and twelve Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 72,238 (seventy-two thousand two hundred and thirty-eight Euro), divided into 72,238,000 (seventy-two million two hundred and thirty-eight thousand) of EUR 0.001 (a thousandth of an Euro) each to an amount of EUR 81,750 (eighty-one thousand seven hundred and fifty Euro), represented by 81,750,000 (eighty-one million seven hundred and fifty thousand) shares (the Shares) having each a par value EUR 0.001 (a thousandth of an Euro);

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified under item 2. above by way of a contribution in kind;

4. Subsequent amendment of articles 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above changes;

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares and the deposit of Company's shares in the share register of the Company as per the above items; and

6. Miscellaneous.

III. That the Meeting, after deliberation, passed the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the voting share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to increase the nominal share capital of the Company by a nominal amount of EUR 9,512 (nine thousand five hundred and twelve Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 72,238 (seventy-two thousand two hundred and thirty-eight Euro), divided into 72,238,000 (seventy-two million two hundred and thirty-eight thousand) shares of EUR 0.001 (a thousandth of an Euro) each to an amount of EUR 81,750 (eighty-one thousand seven hundred and fifty Euro), represented by 81,750,000 (eighty-one million seven hundred and fifty thousand) shares (the Shares) having each a par value of EUR 0.001 (a thousandth of an Euro).

*Third resolution*

The Meeting approves (i) the Subscriber as a new shareholder of the Company and (ii) and accepts the subscription of the newly issued Shares by the Subscriber as follows:

*Intervention - Subscription - Paiements*

The Subscriber declares to subscribe to the increase of the share capital of the Company represented by way of the issue of 9,512,000 (nine million five hundred and twelve thousand) shares having each a par value of a thousandth of an Euro (EUR 0,001), and to pay them up in full by means of a contribution in kind consisting in 237 (two hundred and thirty-seven) shares of nominal value of HK\$ 1 (one Hong Kong Dollar) in Mold-Masters Hong Kong Acquisitions Limited, a company incorporated under the laws of Hong Kong SAR, registered under the number 1156551 (the Contribution in Kind).

The above Contribution in Kind to the Company, in an aggregate net amount of EUR 6,861,000 (six million eight hundred and sixty-one thousand Euro) shall be allocated to the extent of EUR 9,512 (nine thousand five hundred and twelve Euro) to the nominal share capital account of the Company, and the remaining balance in an amount of EUR 6,851,488 (six million eight hundred and fifty-one thousand four hundred and eighty-eight Euro) to the share premium account of the Company.

The aggregate value and transferability of the share contributed to the Company is supported by a certificate issued by the management of the Subscriber having contributed the share and which is countersigned by the management of the Company (the Transferability Certificate) which confirms inter alia that the aggregate total value of the share amounts to EUR 6,861,000 (six million eight hundred and sixty-one thousand Euro) and that the share is freely transferable to the Company.

A copy of the Transferability Certificate, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the Subscriber and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

On the basis of the Transferability Certificate and of the contribution agreement dated 27 March 2008 entered into by and between the Subscriber, as contributor and the Company, as contributee, the notary witnesses the payment of the nominal capital and issue of share premium of the Company of the share capital increase being the object of the current shareholder meeting.

The Meeting resolves to issue and hereby issues 9,512,000 (nine million five hundred and twelve thousand) new shares to the Subscriber.

As a result of the above capital increase, the Meeting records that the shareholding in the Company is as follows:

Shareholder	Number of shares
Mold-Masters Luxembourg Holdings S. à r.l. ....	72,238,000
Mold-Masters Asia Inc. ....	9,512,000
Total .....	81,750,000

#### *Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the above resolutions so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed and paid in share capital is fixed at EUR 81,750 (eighty-one thousand seven hundred and fifty Euro), represented by 81,750,000 (eighty-one million seven hundred and fifty thousand) shares having a nominal value of 0.001 EUR (a thousandth of an Euro) per share each."

#### *Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to proceed on behalf of the Company to the registration in the share capital register of the Company (including for the avoidance of any doubts, the signature of the said register) (i) the increase of the share capital of the Company and (ii) to see any formalities in connection therewith, if any.

#### *Estimate of costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately thirty-seven thousand nine hundred euro (EUR 37,900).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trente et un mars.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Mold-Masters Luxembourg Acquisitions S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 20, rue de la Poste, à L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.200 (la Société), constituée le 16 juillet 2007 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg au Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 1923 du 7 septembre 2007.

#### **ONT COMPARU:**

(1) Mold-Masters Luxembourg Holdings S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 20, rue de la Poste, à L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.205 (l'Associé Unique), ci-après représentée par Olivier Too, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

(2) Mold-Masters Asia Inc., une société en commandite constituée selon les loi du Canada, ayant son siège social au 125 Gloucester Avenue, Oakville, Ontario L6J 3W3 et immatriculée sous le numéro 1077461 (le Souscripteur), ci-après représentée par Olivier Too, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient l'ensemble des 72.238.000 (soixante-douze millions deux cent trente-huit mille) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 0,001 (un millième d'Euro) chacune et que l'intégralité du capital social étant dûment représentée à l'Assemblée, l'Assemblée est par conséquent constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour mentionnés ci-dessous.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1) Renonciation aux formalités de convocation.

2) Augmentation du capital social nominal de la Société d'un montant nominal de neuf mille cinq cent douze Euro (EUR 9.512) afin de porter le capital social de son montant actuel de soixante-douze mille deux cent trente-huit Euros (EUR 72.238), divisé en soixante-douze millions deux cent trente-huit mille (72.238.000) parts sociales de la Société ayant chacune une valeur nominale d'un millième d'Euro (EUR 0,001) à un montant de EUR 81.750 (quatre-vingt-un mille sept cent cinquante Euro), divisé en 81.750.000 (quatre-vingt-un millions sept cent cinquante mille) parts sociales (les Parts Sociales) ayant chacune une valeur nominale de EUR 0,001 (un millième d'Euro);

3) Souscription et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus au moyen d'un apport en nature;

4) Modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus;

5) Modification du registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et pouvoir et autorisation accordés à tout gérant de la Société et à tout avocat de Allen & Overy Luxembourg de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises de la Société dans le registre des parts sociales de la Société, conformément aux point ci-dessus; et

6) Divers.

III. Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social avec droit de vote étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté s'estimant dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social nominal de la Société d'un montant nominal de neuf mille cinq cent douze Euros (EUR 9.512) afin de porter le capital social de son montant actuel de soixante-douze mille deux cent trente-huit Euros (EUR 72.238), divisé en soixante-douze millions deux cent trente-huit mille (72.238.000) parts sociales de la Société ayant chacune une valeur nominale d'un millième d'Euro (EUR 0,001) à un montant de EUR 81.750 (quatre-vingt-un mille sept cent cinquante Euros), divisé en 81.750.000 (quatre-vingt-un millions sept cent cinquante mille) parts sociales (les Parts Sociales) ayant chacune une valeur nominale de EUR 0,001 (un millième d'Euro).

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée approuve (i) le Souscripteur en qualité de nouvel associé et (ii) accepte la souscription par le Souscripteur des nouvelles Parts Sociales émises de la manière suivante:

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Le Souscripteur déclare souscrire à l'augmentation de capital de la Société représenté par l'émission de 9.512.000 (neuf millions cinq cent douze mille) parts sociales ayant une valeur nominale d'un millième d'euro (EUR 0,001), et de la libérer au moyen d'une contribution en nature constituée de 237 (deux cent trente-sept) parts sociales d'une valeur nominale de HK\$ 1 (un Dollar de Hong Kong) dans Mold-Masters Hong Kong Acquisitions Limited, une société constituée selon les lois de Hong Kong SAR, immatriculée sous le numéro 1156551 (la Contribution en Nature).

La Contribution en Nature ci-dessus mentionnée à la Société d'un montant total net de EUR 6.861.000 (six millions huit cent soixante et un mille Euros) sera allouée dans la limite de EUR 9.512 (neuf mille cinq cent douze Euros) au capital social nominal de la Société, et le montant restant d'un montant de EUR 6.851.488 (six millions huit cent cinquante et un mille quatre cent quatre-vingt-huit Euros) sur le compte d'émission de la Société.

La valeur totales et le caractère cessible des Parts Sociales apportées à la Société sont documentées par un certificat émis par la direction du Souscripteur ayant apporté les Parts Sociales et qui est contresigné par la direction de la Société (le Certificat de Transférabilité) qui confirme inter alia que la valeur totale des Parts Sociales se monte à EUR 6.861.000 (six millions huit cent soixante et un mille Euros) et que les Parts Sociales ne font l'objet d'aucun frein au caractère cessible à la Société.

Une copie du Certificat de Transférabilité, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du Souscripteur et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Sur base du Certificat de Transférabilité et du contrat d'apport signé le 27 mars 2008 entre le Souscripteur, comme apporteur et la Société comme apportée, le notaire témoigne du paiement du capital et de la prime de réserve de la Société de l'augmentation de capital faisant l'objet de la présente assemblée des associés.

L'Assemblée décide d'émettre et émet 9.512.000 (neuf millions cinq cent douze mille) nouvelles parts sociales au Souscripteur.

L'Assemblée décide, suite à l'augmentation de capital documentée ci-dessus d'enregistrer que l'actionnariat de la Société est comme suit:

Associé	Nombre de Parts Sociales
Mold-Masters Luxembourg Holdings S. à r.l. ....	72.238.000
Mold-Masters Asia Inc. ....	9.512.000
Total .....	81.750.000

#### Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter les modifications décidées dans les résolutions précédentes, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est établi à un montant EUR 81.750 (quatre-vingt-un mille sept cent cinquante Euros), représenté par 81.750.000 (quatre-vingt-un millions sept cent cinquante mille) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 0,001 (un millième d'Euro) chacune."

#### Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et accorde pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg de procéder pour le compte de la Société à l'inscription au registre des parts sociales de la Société (y inclus afin d'éviter tout doute, la signature dudit registre de parts sociales) de (i) l'augmentation de capital social de la Soc et (ii) de procéder à toutes formalités afférentes, le cas échéant.

#### Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations, et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à un montant d'environ trente sept mille neuf cents euros (EUR 37.900).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, les comparants ont signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: O. Too et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg le 7 avril 2008, LAC/2008/13972. — Reçu trente-quatre mille trois cent cinq euros Eur 0,50% = 34.305,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008085416/5770/225.

(080097720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

### Royale Neuve Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Royale Neuve III S.à r.l.)

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 123.476.

L'an deux mille huit, le neuf juin,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence au Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PLAGEFIN, Placement, Gestion, Finance Holding S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9.449,

dûment ici représentée par Monsieur Pierre Sprimont, employé privé, 10, boulevard Royal, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 6 juin 2008.

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est la seule associée de la société ROYALE NEUVE III S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.476, constituée suivant acte notarié en date du 28 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 362 du 13 mars 2007 (ci-après la «Société»).

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en «ROYALE NEUVE FINANCE S.à r.l.».

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations. La société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

La société pourra emprunter sous toutes les formes et de quelque façon que ce soit, dans le respect des lois et règlements applicables, et en particulier par la création et l'émission, par voie de souscription privée, d'obligations de toute nature.

Elle pourra également souscrire à et émettre, pour les besoins de son objet social, tout contrat de couverture de risque, de dérivé de crédit de toute nature et de toute durée ainsi que toute option de toute nature et de toute durée.»

*Troisième résolution*

L'associée unique décide de modifier la date de clôture de l'année sociale du 31 décembre au 30 novembre de sorte que l'exercice social qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2008 se terminera le 30 novembre 2008.

*Quatrième résolution*

L'associée unique décide de refondre complètement les statuts de la Société et d'adopter une version anglaise des statuts.

Les versions française et anglaise auront désormais la teneur suivante:

Version française:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

La société prend la dénomination de «ROYALE NEUVE FINANCE S.à r.l.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations. La société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

La société pourra emprunter sous toutes les formes et de quelque façon que ce soit, dans le respect des lois et règlements applicables, et en particulier par la création et l'émission, par voie de souscription privée, d'obligations de toute nature.

Elle pourra également souscrire à et émettre, pour les besoins de son objet social, tout contrat de couverture de risque, de dérivé de crédit de toute nature et de toute durée ainsi que toute option de toute nature et de toute durée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts sociales appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année et finit le 30 novembre de l'année suivante.

**Art. 16.** Chaque année, au trente novembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

**Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

**Art. 19.** La surveillance de la société pourra être confiée à un ou plusieurs commissaires, nommés par le gérant unique ou le conseil de gérance.

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 21.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.»

#### Version anglaise:

" **Art. 1.** There exists a limited liability company which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

The name of the company is "ROYALE NEUVE FINANCE S.à r.l."

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.



**Art. 4.** The purpose of the company is the subscription, the taking of participating interests, the financing and holding of interests in whatsoever form, in any Luxembourg and foreign companies, consortium or group of companies as well as the management of the funds at its disposal, the control, the management and the development of such participations. The company may carry out any commercial, financial, operations, as well as any transactions on real estate or on movable property which are related directly or indirectly to its purpose.

The company may borrow in all forms and in any manner whatsoever, in compliance with applicable laws and regulations, in particular the creation and issue, through private subscription of bonds of any kind.

It may also subscribe to and issue within the frame of its purpose, any contract for risk hedging and credit derivatives of any kind and for any duration as well as any option of any kind and for any duration.

**Art. 5.** The corporate capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into one hundred twenty-five (125) corporate units with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each.

**Art. 6.** The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning commercial companies.

**Art. 7.** Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

**Art. 8.** The company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 9.** The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

**Art. 10.** For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

**Art. 11.** The company will be managed by one or more managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

The company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In case of several managers, the company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two managers or by the sole signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

**Art. 12.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 13.** Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

**Art. 14.** Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

**Art. 15.** The business year begins on December 1st of each year and ends on November 30 of the following year.

**Art. 16.** Each year, on the 30 November, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

**Art. 17.** The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

**Art. 18.** At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the corporate capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

**Art. 19.** The operations of the company may be supervised by one or several statutory auditors (commissaires) which shall be appointed by the sole manager or the board of managers.

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.



**Art. 21.** If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 22.** For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the members refer to the relevant legislation."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à EUR 1.800,00.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Pierre PRIMONT et Joëlle BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juin 2008. LAC / 2008 / 24021. - Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008085511/7241/184.

(080097296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Atrafin Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 101.122.

L'an deux mille huit, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "ATRAFIN HOLDING S.A." (la "Société"), ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.122, constituée suivant acte notarié en date du 25 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 787 du 31 juillet 2004.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié en date du 15 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1329 du 30 décembre 2004.

L'assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Virginie Goret, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Approbation du transfert du principal établissement de la Société à Jersey et changement de nationalité;
2. Approbation du transfert du siège social de la Société à Jersey;
3. Approbation et adoption du nouveau mémorandum et des nouveaux statuts de la Société afin de se conformer à la Companies (Jersey) Law 1991;
4. Acceptation de la démission des administrateurs actuels de la Société;
5. Nomination des nouveaux administrateurs et «Company Secretary» de la Société;
6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Conformément aux articles 2, 67-1 et 159 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), les actionnaires décident de transférer le lieu du principal établissement de la Société à Jersey ainsi que de changer la juridiction et la nationalité de la Société, du Luxembourg à Jersey. Cette décision sera effective au jour d'émission par la Jersey Financial Services Commission du certificat de continuité concernant la Société (ci-après la «Date Effective»).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société du 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à Rathbone House, 15 Esplanade, St Helier, Jersey, JE1 1RB, Channel Islands, à la Date Effective.

#### *Troisième résolution*

Un nouveau mémorandum et de nouveaux statuts ont été soumis aux actionnaires. Une copie dudit mémorandum et desdits statuts restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Pour des raisons d'enregistrement de la Société auprès du Registre des Sociétés de Jersey, l'assemblée générale approuve le nouveau mémorandum et les nouveaux statuts de la Société, et décide d'adopter le nouveau mémorandum et les nouveaux statuts de la Société remplaçant les statuts coordonnés actuels de la Société dans leur entièreté à la Date Effective.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des administrateurs actuels suivants de la Société, avec effet à la Date Effective:

- Monsieur Michel de Groote,
- Monsieur Raf Bogaerts,
- Monsieur Henri Grisius.

Par vote spécial, l'assemblée générale accorde décharge aux administrateurs démissionnaires pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer les administrateurs suivants, avec effet à la Date Effective:

- Madame Louise Ann Adams, administrateur de sociétés, née à Birmingham le 30 mai 1959, demeurant professionnellement à Eagle House, 4<sup>ème</sup> étage, 108-110 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6EE;

- Monsieur Steven Dennis Robinson, administrateur de sociétés, né à Jersey le 5 septembre 1974, demeurant professionnellement à Rathbone House, 15 Esplanade, St Helier, Jersey, JE1 1RB;

- Monsieur Archibald Bruce Scott Garden, administrateur de sociétés, né à Chingola le 16 juillet 1958, demeurant professionnellement à Standard Bank House, 47-49 La Motte Street, St Helier, Jersey, JE4 8XR;

et de nommer Rathbone Secretaries Jersey Limited en qualité de «Company Secretary» de la Société, avec effet à la Date Effective.

Le mandat de l'administrateur restant Monsieur Roland Beunis, administrateur de sociétés, né le 7 juillet 1970, à Veghel (Pays-Bas), demeurant professionnellement à Brionplein 4, PO Box 420, Curaçao, Antilles Néerlandaises, est confirmé après le transfert de la Société à Jersey.

#### *Evaluation des frais*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à la somme de EUR 2.500,00.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue française constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand eight, on the twenty-first of May.

Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

is held:

an extraordinary general meeting of shareholders of ATRAFIN HOLDING S.A. (the "Company"), a société anonyme holding having its registered office in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 101.122, incorporated pursuant to a notarial deed dated 25 May 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 787 of 31 July 2004.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 15 October 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1329 of 30 December 2004.

The meeting is opened at 3.30 p.m. with Mr Raf Bogaerts, companies' director, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally in Luxembourg,

The meeting elected as scrutineer Ms Virginie Goret, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Approval of the transfer of the principal establishment of the Company to Jersey and change of nationality;
2. Approval of the transfer of the registered office of the Company to Jersey;
3. Approval and adoption of the new memorandum and articles of association of the Company in order to comply with the Companies (Jersey) Law 1991;
4. Acceptance of the resignation of the current directors of the Company;
5. Appointment of new directors and Company Secretary of the Company;
6. Miscellaneous.

II.- That the present or represented shareholders, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled "ne varietur" by the persons appearing.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and as such may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

*First resolution*

In accordance with articles 2, 67-1 and 159 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter "the Law"), the shareholders unanimously resolve to transfer the principal establishment ("principal établissement") of the Company to Jersey as well as to change the jurisdiction and the nationality of the Company from Luxembourg to Jersey. This resolution shall be effective from the date of the certificate of continuance issued in respect of the Company by the Jersey Financial Services Commission (hereafter the "Effective Date").

*Second resolution*

The general meeting further decides to transfer the registered office of the Company from 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to Rathbone House, 15 Esplanade, St Helier, Jersey, JE1 1RB, Channel Islands, from the Effective Date.

*Third resolution*

A new memorandum and articles of association of the Company has been submitted to the shareholders. A copy of said memorandum and articles of association of the Company will remain attached to this deed to be filed at the same time.

For the purpose of registering the Company with the Jersey Registrar of Companies, the shareholders approve the new memorandum and articles of association of the Company, and resolve to adopt the new memorandum and articles

of association of the Company replacing the current updated articles of the Company in their entirety upon the Effective Date.

*Fourth resolution*

The general meeting decides to accept the resignation of the following current directors of the Company, effective as of the Effective Date:

- Mr Michel de Groote,
- Mr Raf Bogaerts,
- Mr Henri Grisius,

By special vote, the general meeting grants discharge to the resigning directors for their mandate up to this date. Fifth resolution:

The general meeting decides to appoint the following directors, as of the Effective Date:

- Mrs Louise Ann Adams, Company Director, born on 30 May 1959 in Birmingham, residing professionally at Eagle House, 4th Floor, 108-110 Jermyn Street, London, SW1Y 6EE;
- Mr Steven Dennis Robinson, Company Director, born on 5 September 1974, in Jersey, residing professionally at Rathbone House, 15 Esplanade, St Helier, Jersey, JE1 1RB;
- Mr Archibald Bruce Scott Garden, Company Director, born on 16 July 1958 in Chingola, residing professionally at Standard Bank House, 47-49 La Motte Street, St Helier, Jersey, JE4 8XR;

and to appoint Rathbone Secretaries Jersey Limited as Company Secretary to the Company from the Effective Date.

The office of the remaining director Mr Roland Beunis, companies' director, born in Veghel (The Netherlands), on July 7, 1970, residing professionally at Brionplein 4, PO Box 420, Curacao, Netherlands Antilles, after the transfer of the Company to Jersey is hereby confirmed.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at EUR 2,500.00.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in French followed by a English version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the French and the English texts, the French text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: Raf Bogaerts, Frank Stolz-Page, Virginie Goret et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2008, Relation: LAC/2008/21800. — Reçu € 12,- (douze euros).

*Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008085506/7241/181.

(080097828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Equity Trust (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.421.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Deirdre McCabe

*Risk Manager & Compliance Officer*

Référence de publication: 2008085879/6838/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03315. - Reçu 107,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080098555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2008.

**GJR German Private Equity Partners, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé,  
(anc. German Private Equity Partners).**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 133.978.

Im Jahre zweitausendacht, am siebenundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichnenden Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Hat eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital in der Form eines spezialisierten Investmentfonds "German Private Equity Partners", mit Gesellschaftssitz in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 133.978, gegründet aufgrund einer am 5. November 2007 von dem unterschriebenen Notar errichteten Urkunde, veröffentlicht im Amtsblatt (Mémorial C) Nummer 3009 vom 28. Dezember 2007.

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Max von Frantzius, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Der Vorsitzende bestellt als Sekretär Frau Claudia Ploss, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Die Generalversammlung wählt Frau Corinne Petit, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, zum Stimmentzähler.

Der Vorsitzende ersucht den Notar wie folgt zu beurkunden:

I. Alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die vertretenen Aktien sind in der Anwesenheitsliste aufgeführt, das von den Mitgliedern des Vorsitizes und dem Notar unterzeichnet wurde. Die Anwesenheitsliste bleibt ebenso wie die "ne varietur" paraphierten Vollmachten der vorliegenden Niederschrift beigefügt;

II. Aus dem Teilnehmerverzeichnis geht die Anwesenheit von dreihundertzehn (310) Aktien, die das gesamte Grundkapital vertreten, bei der außerordentlichen Generalversammlung hervor, so daß die ordnungsgemäße Einberufung der Generalversammlung, die Kenntnis aller Aktionäre von der Tagesordnung, die im Zuge der Einberufung der Generalversammlung vorab mitgeteilt wurde, und damit die ordnungsgemäße Entscheidung der Generalversammlung über alle Tagesordnungspunkte anerkannt wird;

III. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

1. Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft von "German Private Equity Partners" in "GJR German Private Equity Partners"; und

2. Abänderung von Artikel 2 Absatz 1 der Satzung.

Nach genauer Kenntnis der Tagesordnungspunkte faßt die Generalversammlung folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt einstimmig die Bezeichnung der Gesellschaft abzuändern. Die Gesellschaft soll fortan die Bezeichnung "GJR German Private Equity Partners" führen.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt einstimmig, aufgrund des vorangegangenen Beschlusses, die Änderung von Artikel 2 Absatz 1 der Satzung, welche nunmehr folgenden Inhalt haben:

" **Art. 2. Absatz 1.** Die Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht («société anonyme») in der Form einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital, strukturiert als spezialisierter Investmentfonds («société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé») unter dem Namen GJR German Private Equity Partners."

Da keine weiteren Tagesordnungspunkte zur Abstimmung vorgesehen sind, schließt der Vorsitzende die Versammlung.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: M. von Frantzius, C. Ploss, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2008. LAC/2008/26236. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008085411/5770/53.

(080097421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.